

DECISION MUNICIPALE N° 2023 / 17



Objet : Demande de subvention auprès du fonds d'initiative cantonale du département du var

Le Maire de PIGNANS,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération n°38/2020 en date du 19 Octobre 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attributions de subventions ».

CONSIDERANT la nécessité de faciliter l'accès des pompiers à la caserne de Pignans et d'améliorer leur capacité de stationnement pour des interventions plus rapide.

CONSIDERANT que le Conseil Départemental du Var subventionne à hauteur de 80% les aménagement de voirie aux abords des centre de secours

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès du Département du Var à hauteur de 5 196,00 € HT représentant 80% de la dépense éligible au titre de l'aménagement par la ville d'une voie pompier et de 4 places de stationnement dédiées au centre de secours de Pignans.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 17/10/2023

Le Maire, BRUN Fernand

